

DECRET N° 2011-124 DU 31 MARS 2011

portant nomination de magistrats dans les
juridictions du fond et à la Chancellerie.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en ses sessions des 03 novembre et 16 décembre 2010 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 janvier 2011.

DECRETE :

Article 1^{er} : Les magistrats dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ou postes ci-après :

GV

⚡

CABINET DU MINISTRE :

Conseiller Technique Chargé de la Modernisation du Système
Judiciaire

Monsieur AKANNI Franck Arthur

TRIBUNAL DE 1^{ère} INSTANCE DE PORTO-NOVO

SUBSTITUTS DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

1^{er} Substitut du Procureur de la République

Madame Marie Josée Nougboignon PATHINVO

2^{ème} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Wilfran Georges Ahozègni GBAGUIDI

3^{ème} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Géry Ronald Adokué AKUÉSSON

4^{ème} Substitut du Procureur de la République

Monsieur Delphin CHIBOZO

TRIBUNAL DE 1^{ère} INSTANCE DE LOKOSSA

JUGE D'INSTRUCTION

Juge du 3^{ème} Cabinet d'Instruction

Monsieur AZO Yaovi Rodolphe Auban Audrey

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des
intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 mars 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,

Grégoire AKOFODJI

AMPLIATIONS : PR6 AN4 CS2 CC2 CES2 HAAC 2 HCJ 2 MJLDH-PPG 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 DGGM-
DCF-DGTCP-DGIG-DGDDI 5 BN-DAN-DLCS 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP2 JO1.